

/CS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-55 du 22 Mars 1993

portant nomination de Responsables
au niveau des Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 90-180 du 8 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret N° 91-175 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 93-46 du 11 Mars 1993 portant intérim du Ministre Délégué à la Présidence, Chargé de la Défense Nationale ;
- SUR proposition du Chef de l'Etat, Ministre de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Mars 1993 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au niveau des Forces Armées Béninoises.

Etat-Major des Armées

- Chef d'Etat-Major : Colonel NOUKPO Séraphin
- Chef d'Etat-Major Adjoint : Colonel SINSIN Marcellin

Etat-Major de l'Armée de Terre

- Chef d'Etat-Major : Lieutenant-Colonel DOS SANTOS Félicien Antoine
- Chef d'Etat-Major Adjoint : Lieutenant-Colonel GNANMOU Philippe

.../...

Direction de la Gendarmerie Nationale

- Directeur : Colonel KOUYAMI François
- Directeur Adjoint : Colonel MOUSSA Soulé

Commandement des Forces Aériennes

- Commandant : Lieutenant-Colonel AGBOGBO Didier
- Commandant-Adjoint : Commandant COSSI Aristide

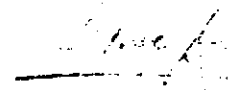
Commandement des Forces Navales

- Commandant : Capitaine de Frégate KIANDO Béré Prosper
- Commandant-Adjoint : Capitaine de Corvette MARCOS Souleymane.

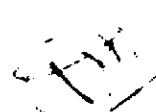
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1993

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

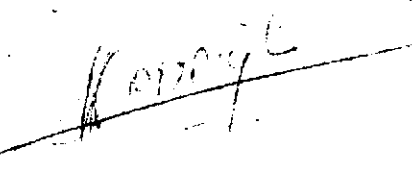

Nicéphore SOGLO.-

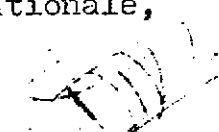
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre Délégué à la Présidence
de la République, Chargé de la
Défense Nationale,


Paul DOSSOU.-


Désiré VIEYRA.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF-MDN 8 AUTRES MINISTRES 17
SGG 4 DB-DCT-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-GCONB-DCCT 3 ETATS-
MAJOR 10 INTERESSES 10 JO 1.-